# LA REUNIFICATION DU TEMPOREL ET DU SPIRITUEL

**Par Mohammed HAMIDULLAH**

Les Romains avaient vite séparè le " jus du fas " ; les Israëlites avaient obtenu un roi en même temps qu'un prophète; on attribue à Jésus la parole : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ; Les Bouddhistes et les Brahamistes, eux aussi, insistent sur la renonciation au monde comme idéal de l'homme pieux. Mais il va de soi que ceux qui appliquent cet idéal dans leur vie sont rares dans toute communauté, et que si cet idéal est seulement recommandé, et non pas imposé par sanction, il n'est guère probable que le niveau de la moralité sera élevè chez l'homme du commun. L'homme moyen a besoin de sanctions pour bien agir.

Il nous semble important de relever ici le fait que le sens de « temporel » et « spirituel » diffère chez les Musulmans et chez les Chrétiens. Quelle qu'ait été son évolution historique, le terme dîn (employé presqu'une centaine de foi dans le Qur'ân), traduit couramment par « religion », a un sens multiple : il se réfère à toute la vie humaine d'ici-bas aussi bien qu'à celle de l'au-delà. Ce mot signifie littéralement « soumission », c'est-à-dire à la volonté divine, pour le comportement individuel ou collectif. En ce sens les termes islâm et dîn sont synonymes. Il n'y a pas d'équivalent islamique du terme religion, et il n'y a pas de prêtres chez les Musulmans : les rapports entre l'homme et Dieu sont directs et personnels. Au lieu de religieuses et non-religieuses, on divise les choses au sein de l'Islam d'après ce qui est intérieur ou extérieur.

L'Etat s'occupe de cette dernière catégorie, qu'il s'agisse du culte ou des affaires « profanes ». Il est à remarquer que, dans son souci de développer harmonieusement tous les individus au point de vue tant spirituel que temporel, l'Etat musulman attache une importance égale aux matières religieuses et profanes. Mais les rapports entre l'homme et Dieu, dans ce qu'ils ont d'intime, ne ressortissent pas à la compétence de l'Etat; de là distinction entre les matières intérieures et extérieures. On laisse à l'individu son intention et ses motifs, sa sincérité et ses convictions; le reste appartient à l'Etat : c'est le chef de l'Etat musulman lui-même qui dirige les offices religieux des fidèles, de même qu'il gouverne le pays. Cela crée une atmosphère d'équilibre entre les affaires profanes et spirituelles, et une ambiance où les faibles sont moins tentés, et où la personne humaine a toutes les chances de se développer sainement, les ressources d'Etat étant disponibles aussi bien pour les causes spirituelles que temporelles.

Un mot d'avertissement :: la réunification du temporel et du spirituel dans l'Islam ne signifie nullement que les discussions théologiques, parfois trop subtiles, deviennent la politique, la base de la vie quotidienne; cette réunification n'implique pas non plus que les questions de politique, intérieure ou extérieure, fournissent la matière essentielle de la religion des fidèles. La religion et la politique sont, comme il va de soi, deux domaines tout à fait différents l'un traite des rapports de l'homme avec son Créateur, et l'autre des rapports d'homme à homme. La pratique de Muhammad ainsi que la théorie des docteurs nous apprennent seulement ceci : le comportement du souverain musulman en matière politique doit puiser à la même source que sa vie spirituelle : la volonté de Dieu exprimée par la révélation, le Qur'ân. C'est ce code divin qui doit arbitrer dans toutes les affaires de l'homme sans exception, qu'il soit un souverain ou un humble sujet. En d'autres termes, ni la politique ne doit être privée de moralité, ni la moralité dépourvue de réalité. L'une et l'autre se complètent mutuellement pour rendre l'homme digne de ce nom. Comme l'a bien remarqué l'un des grands biographes modernes de Muhammad, le savant indo-pakistanais Sayid Sulaimân Nadwî (mort 1953) : « Muhammad, envoyé de Dieu — que Dieu se penche sur lui et le protège — vint dans le monde d'ici-bas avec les bénédictions et les plénitudes des deux mondes : il annonça non seulement la bonne nouvelle du royaume du ciel, mais aussi, avec celui-ci celle du royaume d'ici-bas, afin que Dieu puisse être adoré dans le monde sans crainte ni peur, et que le royaume de Dieu soit établi sur la terre. » Le Qur'ân dit :

« Dieu a promis, à ceux d'entre vous qui croient et qui font des œuvres pies, de faire d'eux les lieutenants sur la terre, comme il a fait lieutenants ceux qui furent avant eux; et Il leur donnera certainement stabilité de leur dîn (souveraineté politico-religieuse) qu'il a approuvé pour eux, et substituera la sécurité à la crainte. » (24 : 54).

L'idéal vers lequel les efforts de l'homme doivent être dirigés a été indiqué maintes fois dans le Qur'ân :

a) « Notre Seigneur, donne-nous le bien dans l'ici-bas et donne-nous le bien dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. » (2 : 201).

b) « A ceux qui auront fait le bien appartiendra une belle (vie) dans ce monde, bien que le séjour de la (vie) dernière soit certes meilleur; combien agréable sera certes ce séjour des hommes pieux. » (16 : 30).

c) « Dieu leur a accordé la récompense de ce monde et la belle récompense de la vie dernière; et Dieu aime ceux qui font le bien. » (3 : 148).

La « récompense de ce monde » est la domination, la gloire, le bien-être matériel, etc. On ne les obtient pas sans une lutte contre les forces du mal, toujours présentes autour de l'homme. Cette récompense d'ici-bas apporte aussi des devoirs :

d) « Ceux qui se sont expatriés pour Dieu, après avoir subi l'injustice, seront certes établis par Nous dans ce monde en une belle (position); et la rétribution de la vie dernière est certes plus grande : s'ils pouvaient savoir ! » (16 : 41).

e) «...et certes Dieu secourra jusqu'à la victoire ceux qui Le secourent; en vérité, Dieu est certes fort et puissant. Ceux qui, s'ils sont bien établis par Nous sur la terre, célèbrent les offices, paient la taxe-zakât, ordonnent le bien reconnu, et interdisent le mal reconnu (commetel); à Dieu la fin des choses ». (22 : 40-41).

Ce dernier verset nous montre que, selon le Qur'ân, non seulement les offices culturels et les taxes à verser au gouvernement vont ensemble, mais il est aussi mentionné comme devoir des Musulmans de conduire leur gouvernement, en employant la force si nécessaire, pour faire observer les lois, les ordres, et les interdictions; il ne suffit pas d'indiquer le bien et le mal en laissant à l'individu la liberté d'en tenir compte ou non; il faut des sanctions.

La liberté de conscience n'est point compromise, mais la licence et le vice moral ou social ne seront pas non plus tolérés.

Extrait de " LE PROPHETE DE L'ISLAM "